

# Appel à Projets Eurostars

## **BPIFRANCE**

[Appel à projets ouvert du 16 janvier au 19 mars 2026.](#)

## Présentation du dispositif

Cet appel à projets vise à promouvoir et financer les collaborations internationales.

Le programme Eurostars a été conçu conjointement par un réseau de plus de 40 pays membres (EUREKA) et la Commission européenne pour accompagner la stratégie des entreprises et soutenir financièrement les développements de leur projet collaboratif de R&D, proche du marché.

Objectifs :

- développer de nouveaux produits, procédés et services innovants,
- favoriser l'accès des PME aux marchés internationaux.

## Conditions d'attribution

### Qui peut candidater ?

#### — Entreprises éligibles

Peuvent candidater les PME innovantes de tous les secteurs d'activité, tournées vers l'international et qui ont l'opportunité de développer une nouvelle offre en collaboration avec un partenaire étranger.

### Pour quel projet ?

#### — Présentation des projets

Sont retenus les projets internationaux qui répondent aux critères suivants, communs à tous les pays :

- le projet doit réunir au moins 2 partenaires, issus d'au moins 2 pays membres du programme Eurostars,
- le chef de file du consortium doit être une PME,
- respecter un équilibre dans la répartition des coûts : au maximum une répartition à 30%-70% entre 2 partenaires ou 2 pays,
- une ou plusieurs PME doivent supporter au moins 50% des coûts, hors sous-traitance,
- montrer une véritable collaboration entre les partenaires et un intérêt de celle-ci pour tous les participants et pour le projet.

La durée du projet maximum de 36 mois.

## Montant de l'aide

### De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention pour les entreprises françaises pouvant aller jusqu'à 3 M€ avec un taux d'aide jusqu'à 40% et pour les académiques pouvant aller jusqu'à 120 k€ avec un taux d'aide jusqu'à 40% des coûts complets.

Les participants français sont éligibles à une aide au montage de projet à travers [le Diagnostic Partenariat Technologique International](#) sous forme de subvention pour la prise en charge de 50% maximum de la prestation d'un expert privé d'un montant maximum de 25 000 € HT.

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Auprès de quel organisme

En amont, l'entreprise doit contacter obligatoirement un chargé d'affaires innovation (en mettant en copie [international.innoproject@bpifrance.fr](mailto:international.innoproject@bpifrance.fr)). Il s'agit de son interlocuteur privilégié chez Bpifrance pour tous ses sujets innovation. Cette première étape vise à vérifier son éligibilité à une aide Bpifrance qui est le mode de financement pour ces appels. Ses partenaires doivent également contacter leur organisme de financement en amont du dépôt.

Pour le dépôt, 2 étapes simultanées :

- soumettre son dossier de candidature commun au consortium sur la plateforme Eureka : [My Eureka Project](#) avant le **19 mars 2026 14h CET**,
- en plus des questions du dossier, chaque partenaire français doit individuellement fournir par email des documents relatifs à sa situation financière et légale ([liste et mode opératoire](#)) au moment du dépôt (deadline : au plus tard **le 19 mars 2026 à 14h**), afin de permettre la vérification de son éligibilité.

Contact : [international.innoproject@bpifrance.fr](mailto:international.innoproject@bpifrance.fr)

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

## Liens

- [FAQ](#)

